

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 20/01/2025 - 1853 - 2004 B 01901 - 480 056 712 - ELECTRO
DEPOT GROUP

Catelys



SAS ELECTRO DEPOT GROUP

1 Route de Vendeville
59155 FACHES THUMESNIL

ETATS FISCAUX
Arrêtés au 31/12/2023

Sommaire

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

<i>Détail de l'Actif</i>	1
<i>Détail du Passif</i>	2
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	4
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion Mixte</i>	7
<i>TABLEAUX FISCAUX - 2005 2059</i>	
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	8
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	9
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	10
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	11
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	12
<i>BIC-RN 2054 bis - Ecart de réévaluation</i>	13
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	14
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	15
<i>2056 - Détail des autres provisions pour dépréciation</i>	16
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	17
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	18
<i>2058A - Réintégrations diverses</i>	19
<i>2058A - Déductions diverses</i>	20
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	21
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	22
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	23
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	24
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	25
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	26
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	27
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /I</i>	28
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /I</i>	29
<i>BIC-RN 2059H - Direction des grandes entreprises (DGE) /I</i>	30
<i>BIC-RN 2059I - Direction des grandes entreprises (DGE) /I</i>	31
<i>TABLEAUX FISCAUX - 2065</i>	
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	32
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	33
<i>BIC - Déclaration 2065 Ter-BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	34
<i>Produits à recevoir</i>	35
<i>Charges constatées d'avance</i>	36
<i>Charges à payer</i>	37
<i>Produits constatés d'avance</i>	38

Détail de l'Actif

	01/01/2023 31/12/2023	12,00 mois	01/01/2022 31/12/2022	12,00 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	20 271 202,77	39,41	24 873 202,77	63,52	(4 602 000,00)	-18,50
Autres participations	20 271 202,77	39,41	24 873 202,77	63,52	(4 602 000,00)	-18,50
26110300 PARTICIP.ELECTRO DEPOT	9 312 678,80	18,11	9 312 678,80	23,78		
26110500 PARTICIP.SCI ELECTRO DEPOT	9 990,00	0,02	9 990,00	0,03		
26110600 PARTICIPATION SCI CAFPA	2 030 803,97	3,95	2 030 803,97	5,19		
26110800 PARTICIP.HOLDING BELGIQUE	6 999 930,00	13,61	6 999 930,00	17,88		
26110801 PARTICIP.EDB REAL ESTATE	217 800,00	0,42	19 800,00	0,05	198 000,00	000,0
26110900 PARTICIP.HOLDING ESPAGNE	28 000 000,00	54,44	28 000 000,00	71,50		
29610000 PROVISION TITRES DE PARTICIPATION	(26 300 000,00)	-51,13	(21 500 000,00)	-54,91	(4 800 000,00)	-22,33
TOTAL III - Actif Circulant NET	31 163 616,48	60,59	14 285 063,90	36,48	16 878 552,58	118,16
Créances clients et comptes rattachés	209 783,16	0,41	234 287,77	0,60	(24 504,61)	-10,46
41199999 COLLECTIFS CLTS GROUPE	209 783,16	0,41	234 287,77	0,60	(24 504,61)	-10,46
Autres créances	30 859 956,12	60,00	14 050 776,13	35,88	16 809 179,99	119,63
40199999 COLLECTIFS FRS GROUPE			1 003 556,40	2,56	(1 003 556,40)	-100,0
43100000 SECURITE SOCIALE (URSSAF)			245 149,38	0,63	(245 149,38)	-100,0
44586000 TVA/FG NON PARV, AVRS A ETAB.	2 550,00		4 148,00	0,01	(1 598,00)	-38,52
44860000 ETAT ET COLLECTIVITES A PAYER / RECE			25 243,00	0,06	(25 243,00)	-100,0
45135910 C/C HTMG/EDF HOLDING TRESO	28 134 949,13	54,70	10 827 433,84	27,65	17 307 515,29	159,85
45199990 COLLECTIFS CC GROUPE DEBITEUR	2 722 456,99	5,29	1 932 934,37	4,94	789 522,62	40,85
46870000 PRODUITS A RECEVOIR			12 311,14	0,03	(12 311,14)	-100,0
Disponibilités	93 877,20	0,18			93 877,20	
51130010 SOCIETE GENERALE SIEGE	93 877,20	0,18			93 877,20	
TOTAL DU BILAN ACTIF	51 434 819,25	100,00	39 158 266,67	100,00	12 276 552,58	31,35

Détail du Passif

	01/01/2023 31/12/2023	12,00 mois	01/01/2022 31/12/2022	12,00 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	49 657 515,47	96,54	36 540 309,25	93,31	13 117 206,22	35,90
Capital Social ou individuel	8 116 648,00	15,78	8 116 648,00	20,73		
10100000 CAPITAL	8 116 648,00	15,78	8 116 648,00	20,73		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 124 419,58	13,85	7 124 419,58	18,19		
10410000 PRIMES D'EMISSION	6 423 064,58	12,49	6 423 064,58	16,40		
10430000 PRIMES D'APPORT	701 355,00	1,36	701 355,00	1,79		
Réserve légale	811 664,80	1,58	743 957,27	1,90	67 707,53	9,10
10610000 RESERVE LEGALE	811 664,80	1,58	743 957,27	1,90	67 707,53	9,10
Autres réserves	9 500,95	0,02	9 500,95	0,02		
10680000 AUTRES RESERVES	9 500,95	0,02	9 500,95	0,02		
Report à nouveau	10 341 424,26	20,11	1 551 126,62	3,96	8 790 297,64	566,70
11900000 REPORT A NOUVEAU	10 341 424,26	20,11	1 551 126,62	3,96	8 790 297,64	566,70
Résultat de l'exercice	23 120 974,88	44,95	18 861 773,83	48,17	4 259 201,05	22,58
Provisions réglementées	132 883,00	0,26	132 883,00	0,34		
14500000 AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	132 883,00	0,26	132 883,00	0,34		
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions	109 973,00	0,21	370 977,00	0,95	(261 004,00)	-70,36
Provisions pour risques	109 973,00	0,21	370 977,00	0,95	(261 004,00)	-70,36
15112000 PROVISIONS AGA / SO	109 973,00	0,21	370 977,00	0,95	(261 004,00)	-70,36
TOTAL IV - Total des dettes	1 667 330,78	3,24	2 246 980,42	5,74	(579 649,64)	-25,80
Emprunts et dettes financières divers	1 367 587,00	2,66	2 060 073,00	5,26	(692 486,00)	-33,61
45199999 COLLECTIFS CC GROUPE	1 367 587,00	2,66	2 060 073,00	5,26	(692 486,00)	-33,61
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	148 092,21	0,29	159 908,74	0,41	(11 816,53)	-7,39
40111000 COLLECTIF FRS FRAIS GENERAUX	16 085,40	0,03	103 860,74	0,27	(87 775,34)	-84,51
40199999 COLLECTIFS FRS GROUPE	105 306,81	0,20			105 306,81	
40810000 FRAIS GENERAUX A PAYER	26 700,00	0,05	56 048,00	0,14	(29 348,00)	-52,36
Dettes fiscales et sociales	151 651,57	0,29	26 998,68	0,07	124 652,89	461,70
42866000 PROV.RVI	71 400,00	0,14			71 400,00	
43100000 SECURITE SOCIALE (URSSAF)	9 307,06	0,02			9 307,06	
43700000 TICKETS RESTAURANTS	120,00				120,00	
43720000 RETRAITE IRNEO.	20 136,27	0,04	18 828,93	0,05	1 307,34	6,94
43730000 MEDECINE DU TRAVAIL	252,48		109,48		143,00	130,62
43740000 MUTUELLE SWIFF LIFE			238,59		(238,59)	-100,0
43745000 PREVOYANCE SIACI PRC	2 238,12		1 849,05		389,07	21,04
43780000 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX			30,01		(30,01)	-100,0
43780001 COTISATION AUTRES	259,97				259,97	
43860000 S.S. AUTRES ORGAN. A PAYER	35 700,00	0,07			35 700,00	
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE (IR)	5 123,61	0,01	5 466,31	0,01	(342,70)	-6,27
44730000 TAXE D'APPRENTISSAGE	389,06		346,31		42,75	12,34
44860000 ETAT ET COLLECTIVITES A PAYER / RECE	3 147,00	0,01			3 147,00	
44861000 CVAE	3 578,00	0,01	130,00		3 448,00	N/S

Détail du Passif

	01/01/202312,0031/12/2023mois	01/01/202212,0031/12/2022mois	Variations%
TOTAL DU BILAN PASSIF	51 434 819,25 100,00	39 158 266,67 100,00	12 276 552,58 31,35

Détail du Compte de Résultat

		01/01/2023 31/12/2023	12,00 mois	01/01/2022 31/12/2022	12,00 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation		1 541 923,21	108,60	1 546 827,35	132,09	(4 904,14)	-0,32
Ventes de marchandises							
Production vendue Biens							
Production vendue Services + Travaux		1 419 815,08	100,00	1 171 012,11	100,00	248 802,97	21,25
Production vendue Services FRANCE		1 419 815,08	100,00	1 171 012,11	100,00	248 802,97	21,25
70833400	REF MANAGEMENT FEES	775 150,51	54,60	828 594,12	70,76	(53 443,61)	-6,45
70863700	REF. HONORAIRES TVA	2 500,00	0,18			2 500,00	
70864100	REF.FR.DE PERS.AFFILIES	642 164,57	45,23	342 417,99	29,24	299 746,58	87,54
Montant net du chiffre d'affaires		1 419 815,08	100,00	1 171 012,11	100,00	248 802,97	21,25
Reprises sur provisions, transferts de charges		122 099,87	8,60	375 726,00	32,09	(253 626,13)	-67,50
78156000	REP.PROV. CHARGES DEDUCTIBLES	370 977,00	26,13			370 977,00	
79106252	TRANSF/CHARGES LOC.VEHICULES	7 732,00	0,54	4 749,00	0,41	2 983,00	62,81
79106410	TRANSF/CHARGES PERSONNEL	4 394,87	0,31			4 394,87	
79156000	TRANSF/CHARGES DEDUCTIBLES	(261 004,00)	-18,38	370 977,00	31,68	(631 981,00)	-170,3
Autres produits d'exploitation		8,26		89,24	0,01	(80,98)	-90,74
75800000	DIFFERENCE SUR RGLT C	8,26		89,24	0,01	(80,98)	-90,74
Total des charges d'exploitation		1 980 138,05	139,46	2 237 371,89	191,06	(257 233,84)	-11,50
Autres achats et charges externes		1 317 657,08	92,80	920 450,28	78,60	397 206,80	43,15
60612000	CARBURANTS	11 786,13	0,83	4 444,94	0,38	7 341,19	165,16
60630000	PETIT MATERIEL & OUTILLAGE	3 074,68	0,22	342,10	0,03	2 732,58	798,77
60640000	FOURNITURES DE BUREAU	415,00	0,03			415,00	
60643000	IMPRIMES SPECIALISES	53,40				53,40	
61127000	PRESTATIONS EXTERIEURS	150,00	0,01			150,00	
62510300	LOCATIONS ALD AUTOMOTIVE	40 334,03	2,84	9 528,72	0,81	30 805,31	323,29
61320000	LOCATIONS IMMOBILIERES			4 400,00	0,38	(4 400,00)	-100,0
61551000	ENTRETIEN DES VEHICULES			1 438,24	0,12	(1 438,24)	-100,0
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	18,12				18,12	
62140000	FRAIS DE PERS. MAD	21 320,75	1,50	60 624,00	5,18	(39 303,25)	-64,83
62140003	FRAIS DE PERSONNEL MAD DISPOSI	495 197,69	34,88	210 084,00	17,94	285 113,69	135,71
62260000	HONORAIRES CC & EC	5 420,01	0,38	6 379,51	0,54	(959,50)	-15,04
62260700	HONORAIRES AUTRES	5 044,01	0,36	29 871,21	2,55	(24 827,20)	-83,11
62260701	PRESTATION GROUPE	6 000,00	0,42	5 300,00	0,45	700,00	13,21
62262400	HONORAIRES CREATION NOTICES	55 637,04	3,92	55 271,19	4,72	365,85	0,66
62270100	FRAIS D'ACTES	113,17	0,01			113,17	
62510000	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	27 308,08	1,92	12 575,05	1,07	14 733,03	117,16
62510200	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	74 084,07	5,22	15 040,68	1,28	59 043,39	392,56
63514000	TAXES SUR LES VEHICULES DE SOC	585,25	0,04	(227,25)	-0,02	812,50	357,54
62570000	RECEP.MAGASINS/INVENTAIRES...	7 550,94	0,53	2 336,65	0,20	5 214,29	223,15
62780200	FRAIS VIREMENTS	220,00	0,02	240,00	0,02	(20,00)	-8,33
62780400	FRAIS RECHERCHE BANC	104,00	0,01	70,00	0,01	34,00	48,57
62780600	FRAIS CAUTIONS BANCAIRES	704,88	0,05	704,88	0,06		
62813000	COTISATION DIVERSE	15 922,64	1,12	15 620,36	1,33	302,28	1,94
62813100	COTISATION DIVERSE EXPATRIE	230,19	0,02			230,19	
62815000	COTISATIONS MANAGEMENT	546 383,00	38,48	486 406,00	41,54	59 977,00	12,33
Impôts, taxes et versements assimilés		71 870,35	5,06	187 257,25	15,99	(115 386,90)	-61,62
63110000	TAXE SUR LES SALAIRES	60 557,00	4,27	182 394,00	15,58	(121 837,00)	-66,80
63330000	FORMATION CONTINUE	2 582,02	0,18	2 116,50	0,18	465,52	21,99
63350000	TAXE D'APPRENTISSAGE	3 192,33	0,22	2 616,75	0,22	575,58	22,00

Détail du Compte de Résultat

		01/01/2023 31/12/2023	12,00 mois	01/01/2022 31/12/2022	12,00 mois	Variations	%
63511000	TAXE PROFESSIONNELLE	5 539,00	0,39	130,00	0,01	5 409,00	N/S
Salaires et traitements		279 856,12	19,71	632 332,54	54,00	(352 476,42)	-55,74
64110000	SALAIRES AUTRES	261 000,00	18,38	255 199,98	21,79	5 800,02	2,27
64110030	SALAIRES RVI	279 860,12	19,71	6 155,56	0,53	273 704,56	N/S
64141100	MV SUR AGA / SO	(261 004,00)	-18,38	370 977,00	31,68	(631 981,00)	-170,3
Charges sociales du personnel		204 192,20	14,38	105 067,77	8,97	99 124,43	94,34
64510000	U.R.S.S.A.F.	150 346,29	10,59	55 119,60	4,71	95 226,69	172,76
64520000	COTISATIONS MUTUELLE SIACI	4 932,48	0,35	4 599,83	0,39	332,65	7,23
64533000	RETRAITE C.A.V.C.I.C	48 313,81	3,40	45 177,12	3,86	3 136,69	6,94
64580000	AUTRES COTISATIONS	138,88	0,01	30,01		108,87	362,78
64740200	TICKETS RESTAURANTS	210,00	0,01			210,00	
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL	250,74	0,02	141,21	0,01	109,53	77,57
Dotations aux prov. pour risques et charges		109 973,00	7,75	370 977,00	31,68	(261 004,00)	-70,36
68156000	DOT.PROV.CHARGES DEDUCTIBLES	109 973,00	7,75	370 977,00	31,68	(261 004,00)	-70,36
Autres charges de gestion courante		(3 410,70)	-0,24	21 287,05	1,82	(24 697,75)	-116,0
65300000	JETONS DE PRESENCE	(3 420,00)	-0,24	21 279,80	1,82	(24 699,80)	-116,0
65800010	DIF.COMPTES & REGLEMENT	9,30		7,25		2,05	28,28
Résultat d'exploitation		(438 214,84)	-30,86	(690 544,54)	-58,97	252 329,70	36,54
Bénéfice attribué ou perte transférée		2 735 662,99	192,68	1 932 941,37	165,07	802 721,62	41,53
75559300	QP BENEF.SCI ELECT.DEPOT	2 735 662,99	192,68	1 932 941,37	165,07	802 721,62	41,53
Total des produits financiers		26 992 619,65	N/S	23 255 744,00	N/S	3 736 875,65	16,07
Produits financiers de participations		26 992 619,65	N/S	23 255 744,00	N/S	3 736 875,65	16,07
76110000	REVENUS DES TITRES DE PARTICIP	26 271 728,00	N/S	23 255 744,00	N/S	3 015 984,00	12,97
76150000	INTERETS C/C GROUPE	720 891,65	50,77			720 891,65	
Total des charges financières		4 800 003,92	338,07	5 500 000,00	469,68	(699 996,08)	-12,73
Dotations financières aux amort. et provisions		4 800 000,00	338,07	5 500 000,00	469,68	(700 000,00)	-12,73
68662000	PROVISIONS TITRES DE PARTICIPATION	4 800 000,00	338,07	5 500 000,00	469,68	(700 000,00)	-12,73
Intérêts et charges assimilées		3,92				3,92	
66150000	INTERETS C/C GROUPE	3,92				3,92	
Résultat financier		22 192 615,73	N/S	17 755 744,00	N/S	4 436 871,73	24,99
Résultat courant avant impôts		24 490 063,88	N/S	18 998 140,83	N/S	5 491 923,05	28,91
Total des produits exceptionnels				1 733 577,00	148,04	(1 733 577,00)	-100,0
Reprises sur provisions et transferts de charges				1 733 577,00	148,04	(1 733 577,00)	-100,0
78750001	REP S/PROV RISQUES ET CHARGES			1 733 577,00	148,04	(1 733 577,00)	-100,0
Total des charges exceptionnelles		1 502,00	0,11			1 502,00	
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		1 502,00	0,11			1 502,00	
67120000	PENALITES & AMENDES FISCALES	1 502,00	0,11			1 502,00	

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2023 31/12/2023	12,00 mois	01/01/2022 31/12/2022	12,00 mois	Variations	%
Résultat exceptionnel	(1 502,00)	-0,11	1 733 577,00	148,04	(1 735 079,00)	-100,0
Impôts sur les bénéfices	1 367 587,00	96,32	1 869 944,00	159,69	(502 357,00)	-26,86
69850000 INTÉGRATION FISCALE	1 367 587,00	96,32	1 869 944,00	159,69	(502 357,00)	-26,86
Résultat de l'exercice	23 120 974,88	N/S	18 861 773,83	N/S	4 259 201,05	22,58

Soldes Intermédiaires de Gestion

	01/01/2023 31/12/2023	12,00 mois	01/01/2022 31/12/2022	12,00 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 419 815,08	100,00	1 171 012,11	100,00	248 802,97	21,25
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue	1 419 815,08	100,00	1 171 012,11	100,00	248 802,97	21,25
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 419 815,08	100,00	1 171 012,11	100,00	248 802,97	21,25
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe						
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	1 419 815,08	100,00	1 171 012,11	100,00	248 802,97	21,25
MARGES (Commerciale + Production)	1 419 815,08	100,00	1 171 012,11	100,00	248 802,97	21,25
- Achats non stockés (c)	15 329,21	1,08	4 787,04	0,41	10 542,17	220,22
- Autres charges externes (c)	1 302 327,87	91,73	915 663,24	78,19	386 664,63	42,23
VALEUR AJOUTEE PRODUITE (a+b-c)	102 158,00	7,20	250 561,83	21,40	(148 403,83)	-59,23
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations	66 331,35	4,67	187 127,25	15,98	(120 795,90)	-64,55
- Autres impôts et taxes	5 539,00	0,39	130,00	0,01	5 409,00	N/S
- Salaires et traitements	279 856,12	19,71	632 332,54	54,00	(352 476,42)	-55,74
- Charges sociales	204 192,20	14,38	105 067,77	8,97	99 124,43	94,34
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	(453 760,67)	-31,96	(674 095,73)	-57,57	220 335,06	-32,69
+ Reprises sur amortissements et provisions	370 977,00	26,13			370 977,00	
+ Autres produits d'exploitation	8,26		89,24	0,01	(80,98)	-90,74
+ Transfert de charges d'exploitation	(248 877,13)	-17,53	375 726,00	32,09	(624 603,13)	-166,24
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions	109 973,00	7,75	370 977,00	31,68	(261 004,00)	-70,36
- Autres charges de gestion courante	(3 410,70)	-0,24	21 287,05	1,82	(24 697,75)	-116,02
RESULTAT EXPLOITATION	(438 214,84)	-30,86	(690 544,54)	-58,97	252 329,70	-36,54
Bénéfice-perte sur opérations en commun	2 735 662,99	192,68	1 932 941,37	165,07	802 721,62	41,53
+ Produits financiers	26 992 619,65	N/S	23 255 744,00	N/S	3 736 875,65	16,07
- Charges financières	4 800 003,92	338,07	5 500 000,00	469,68	(699 996,08)	-12,73
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	24 490 063,88	N/S	18 998 140,83	N/S	5 491 923,05	28,91
Produits exceptionnels			1 733 577,00	148,04	(1 733 577,00)	-100,00
- Charges exceptionnelles	1 502,00	0,11			1 502,00	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1 502,00)	-0,11	1 733 577,00	148,04	(1 735 079,00)	-100,09
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	1 367 587,00	96,32	1 869 944,00	159,69	(502 357,00)	-26,86
RESULTAT DE L'EXERCICE	23 120 974,88	N/S	18 861 773,83	N/S	4 259 201,05	22,58

TABLEAUX FISCAUX - 2005 2059

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 1 Route de Vendeville			Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 4 8 0 0 5 6 7 1 2 0 0 0 4 9			Néant ☐ *					
			Exercice N, clos le, 31122023					
			N-1 31122022					
			Brut 1					
			Amortissements, provisions 2					
			Net 3					
			Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC				
		Constructions	AP	AC				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU				
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	46 571 203	CV	26 300 000	20 271 203	24 873 203
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH		BI			
TO TAL (II)		BJ	46 571 203	BK	26 300 000	20 271 203	24 873 203	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	209 783	BY		209 783	234 288
		Autres créances (3)	BZ	30 859 956	CA		30 859 956	14 050 776
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	93 877	CG		93 877		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI				
	TO TAL (III)	CJ	31 163 616	CK		31 163 616	14 285 064	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Comptes de régularisation	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	77 734 819	1A	26 300 000	51 434 819	39 158 267	
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise SAS ELECTRO DEPOT GROUP		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 8 116 648)	DA	8 116 648	8 116 648
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	7 124 420	7 124 420
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	811 665	743 957
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	9 501	9 501
	Report à nouveau	DH	10 341 424	1 551 127
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	23 120 975	18 861 774
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	132 883	132 883
	TO TAL (I)	DL	49 657 515	36 540 309
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TO TAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	109 973	370 977
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR	109 973	370 977
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 367 587	2 060 073
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	148 092	159 909
	Dettes fiscales et sociales	DY	151 652	26 999
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TO TAL (IV)	EC	1 667 331	2 246 980	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
TO TAL GENERAL (I à V)	EE	51 434 819	39 158 267	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 667 331	2 246 980
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP							Néant ☐	
		Exercice N					Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	1 419 815	FH		FI	1 419 815	
		FJ	1 419 815	FK		FL	1 419 815	
	Chiffres d'affaires nets*						1 171 012	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	122 100	
	Autres produits (1) (11)					FQ	8	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 541 923	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 317 657	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	71 870	
	Salaires et traitements *					FY	279 856	
	Charges sociales (10)					FZ	204 192	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	
							GB	
							GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GD	109 973
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	(3 411)
	Autres charges (12)					GF	(3 411)	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 980 138
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(438 215)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	2 735 663	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	26 992 620	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	26 992 620	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	4 800 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	4 800 004	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	22 192 616	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	24 490 064	
							18 998 141	

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise SAS ELECTRO DEPOT GROUP		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	1 733 577
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 733 577
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 502
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 502
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 502)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 367 587
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	31 270 206
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 149 231
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	23 120 975
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	26 992 620
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	4
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	(248 877)
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	375 726
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PENALITES AMENDES	1 502		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 5033

Désignation de l'entreprise **SAS ELECTRO DEPOT GROUP**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				1		2			
						3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	KE	KF			
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	KK	KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM	KN	KO			
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Com- posants M2	KP	KQ	KR			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Com- posants M3	KS	KT	KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	KX			
		Matériel de transport *		KY	KZ	LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	LC	LD			
		Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG			
	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ				
	Avances et acomptes		LK	LL	LM				
	TOTAL III		LN	LO	LP				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T			
		Autres participations		8U	46 373 203	8V	198 000		
Autres titres immobilisés		1P	1R	1S					
Prêts et autres immobilisations financières		1T	1U	1V					
TOTAL IV		LQ	46 373 203	LR	198 000				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				OG	46 373 203	OH	198 000		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				1		2		3	
								4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN	CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO	LV	LW	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC			
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS	MG	MH	MI			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU	MM	MN	MO			
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB			
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF			
	TOTAL III		IY	NG	NH	NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW		
		Autres participations		IØ	ØX	ØY	46 571 203	ØZ	
Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G				
TOTAL IV		I3	NJ	NK	46 571 203	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4	ØK	ØL	46 571 203	ØM	

Exercice N clos le : 31 12 2023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP

Néant ☒ *

Neant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2			5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP										Néant ☒ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO		
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL II			QU		QV		QW		QX		
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN		ØP		ØQ		ØR		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARÉES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 3033.

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP						Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	132 883	TM	TN	132 883			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	132 883	TS	TT	132 883			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	370 977	4B	109 973	4C	370 977	4D	109 973
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	370 977	TV	109 973	TW	370 977	TX	109 973
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U	21 500 000	9V	4 800 000	9W		9X	26 300 000
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	21 500 000	TY	4 800 000	TZ		UA	26 300 000
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	22 003 860	UB	4 909 973	UC	370 977	UD	26 542 856
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	109 973	UF	370 977				
		UG	4 800 000	UH					
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.						10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2056 - Détail des autres provisions pour dépréciation au 31/12/2023

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP										Néant ☐		
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX	209 783		209 783					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 550		2 550					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC	30 857 406		30 857 406					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR								
	Charges constatées d'avance			VS								
	TOTAUX			VT	31 069 739	VU	31 069 739	VV				
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE									
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y										
Autres emprunts obligataires (1)		7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A										
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	148 092		148 092							
Personnel et comptes rattachés		8C	71 400		71 400							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	68 014		68 014							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW									
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	12 238		12 238						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J										
Groupe et associés (2)		VI	1 367 587		1 367 587							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K										
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2										
Produits constatés d'avance		8L										
TOTAUX		VY	1 667 331	VZ	1 667 331							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122023		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	23 120 975
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)								WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)								WE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option								WF	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WG	585
	Amendes et pénalités								RA	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								RB	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								XX	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.								WJ	1 502
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI								WL	3 801 494
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme								WI	
	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)								WZ	
	- imposées au taux de 0 %								XA	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *								XB	
	- Plus-values nettes à court terme								XC	
	- Plus-values soumises au régime des fusions								XD	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XE	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*								XF	
	Zones d'entreprises* (activité exonérée)								YF	
	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro								YH	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								YI		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								YJ		
TOTAL I								YK	33 092 143	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme								WA	
	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WB	
	- imposées au taux de 0 %								WC	
	- imposées au taux de 19 %								WD	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WE	
	- imputées sur les déficits antérieurs								WF	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WG	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WH	
	Régime des sociétés mères et des filiales *								WI	
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)								WJ	262 717
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								WK		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *								WL	
	Majoration d'amortissement *								WM	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)								KN	
	Zone franche urbaine-TT (art. 44 octies)								OV	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)								PP	
	Entreprises nouvelles 44 sexies								L2	
	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)								K3	
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)								IF	
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)								PC	
	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)								L5	
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)								PA		
Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)								XC		
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)								PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS		
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)								X9	
	Dont déduction exceptionnelle -bonnelle simulateur de conduite								YH	
	Créance dérogée par le report en arrière de déficit								ZI	
	Dt déd. exc. (art. 39 decies A)								YA	
	Dt déd. exc. (art. 39 decies B)								YB	
	Dt déd. exc. (art. 39 decies C)								YC	
	Dt déd. exc. (art. 39 decies D)								YD	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)								YI	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)								YL	
	Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								YJ	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XI	4 342 221			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	4 342 221	XO	0	

2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2023

Libellé	Montant
JETONS DE PRESENCE	19 452
Totalisation	19 452

2058A - Déductions diverses au 31/12/2023

Libellé	Montant
RESULTAT COMPTABLE SCI ELECTRO DEPOT	2 735 663
JETON DE PRESENCE	5 248
Totalisation	2 740 911

Désignation de l'entreprise SAS ELECTRO DEPOT GROUP		Néant ☒ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} et 2 ^{ème} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} et 2 ^{ème} du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP										Néant ☐ *	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	1 551 127	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	67 708			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	18 861 774		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE	10 003 769				
					Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	10 341 424				
TOTAL I		OF	20 412 900	TOTAL II		ZH	20 412 900				
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	150						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	40 334	13 929					
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	516 518	270 708					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	72 214	96 822					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	688 440	538 992					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	1 317 657	920 450					
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	5 539	130					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	66 331	187 127					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	71 870	187 257					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	258 495	210 594					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	262 497	180 436					
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *			ØB	540 860						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	4,39 %		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0) ZR							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH							
	RÉGIME DU GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	5 393 090	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale							JH	2			
N° SIRET de la société mère du groupe							JJ	4 7 8 6 1 3 1 6 9 0 0 4 2			

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SAS ELECTRO DEPOT GROUP**Néant ☐ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 autres immobilisations in					
	2 installations générales					
	3 matériel de bureau infor					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					4 800 000	
	19 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))					(4 800 000)	
	CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))						

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP				Néant ☒	
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
	N - 9				
	TOTAL 2				
	B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.				
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SAS ELECTRO DEPOT GROUP**Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② :

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au N - 4 cours des			
dix exercices N - 5 antérieurs			
(montants N - 6 restant à			
déduire à la N - 7 clôture du			
dernier N - 8 exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ③	Solde des moins-values à reporter col. ① = ② + ③ - ④ - ⑤
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme à long terme					
subies au N - 4 cours des					
dix exercices N - 5 antérieurs					
(montants N - 6 restant à					
déduire à la N - 7 clôture du					
dernier N - 8 exercice)					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés						
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés						
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 419 815	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	1 419 815	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	8	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	8	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	15 329	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	(3 411)	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	11 919	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 407 905
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 407 905
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 419 815	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ 1 (1)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 48005671200049

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ELECTRO DEPOT GROUP

ADRESSE (voie) 1 Route de Vendeville

CODE POSTAL

59155

VILLE

FACHES THUMESNIL

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 1 014 581

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA. Dénomination HIGH TECH MULTICANAL GROUP
N° SIREN (si société établie en France) 478613169 % de détention 95,60 Nb de parts ou actions 969 933
Adresse : N° 1 Voie AVENUE DE LA MOTTE
Code postal 59810 Commune LESQUIN Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3/1/2023

N° SIRET 48005671200049

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ELECTRO DEPOT GROUP

ADRESSE (voie) 1 Route de Vendeville

CODE POSTAL 59155 VILLE FACHES THUMESNIL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5 2

Forme juridique SAS Dénomination ELECTRO DEPOT FRANCE

N° SIREN (si société établie en France) 433744539

% de détention 100,00

Adresse : N° 1 Voie route de vendeville

Code postal 59155 Commune faches thumesnil Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination ELECTRO DEPOT

N° SIREN (si société établie en France) 488957416

% de détention 99,90

Adresse : N° 1 Voie route de vendeville

Code postal 59144 Commune faches thumesnil Pays FRANCE

Forme juridique S.A. Dénomination ELECTRO DEPOT BELGIQUE

N° SIREN (si société établie en France) 549949715

% de détention 99,99

Adresse : N° 29 Voie RUE DE LA TERRE A BRIQUES

Code postal 7522 Commune MARQUAIN Pays BELGIQUE

Forme juridique SLU Dénomination ELECTRO DEPOT ESPANA

N° SIREN (si société établie en France) 873381117

% de détention 100,00

Adresse : N° 6 Voie CALLE GURTUBAY

Code postal 28001 Commune MADRID Pays ESPAGNE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

OBLIGATION DECLARATIVE INCOMBANT A CERTAINS CONTRIBUABLES (2)
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES

2059-HSD
(2023)



(1)

Formulaire obligatoire
Article 41-00 A annexe III du CGI

COMPOSITION DU CAPITAL

N° de dépôt

Néant ☐ *

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE DECLARANTE (2)

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 48005671200049

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ELECTRO DEPOT GROUP

ADRESSE (voie) 1 Route de Vendeville

CODE POSTAL

59155

VILLE

FACHES THUMES NIL

IDENTIFICATION DES SOCIETES DETENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50% DE LA SOCIETE DECLARANTE (2)

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

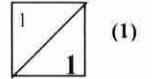
(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros.

* Si déposé néant, cocher la case.

OBLIGATION DECLARATIVE INCOMBANT A CERTAINS CONTRIBUABLES (2)
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES

2059-ISD
(2023)



Formulaire obligatoire
Article 41-00 A annexe III du CGI

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

Néant ☐ *

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE DECLARANTE (2)

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 480015671200049

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ELECTRO DEPOT GROUP

ADRESSE (voie) 1 Route de Vendeville

CODE POSTAL 59155 VILLE FACHES THUMES NIL

IDENTIFICATION DES SOCIETES DETENUES INDIRECTEMENT A PLUS DE 50% PAR LA SOCIETE DECLARANTE (2)

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros.

* Si déposé néant, cocher la case.

TABLEAUS FISCAUX - 2065

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012023 et clos le 31122023 Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES 6 RUE COURTOIS 93505 PANTIN CEDEX	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :
A IDENTIFICATION	SAS ELECTRO DEPOT GROUP 1 Route de Vendeville	
Identification du destinataire	59155 FACHES THUMESNIL	
	Insp. IFU N° dossier 48005671200049 N° Siret	B ACTIVITÉ
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :		Activités exercées (souligner l'activité principale) : Commerce de détail et réparation d'article Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01012006

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

S.A. HIGH TECH MULTICANAL GROUP

Avenue de La Motte
59810 LESQUIN

n° SIRET 47861316900042

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal 4 342 221	Bénéfice imposable au taux de 15 %	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables au taux de 0%
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐	Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15%	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐			

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ**

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : SAS SURBOLEM 64 Bvd de Cambrai 59100 ROUBAIX FRANCE 519087928	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utiliséECF ☐ Désignation du prestataire

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐	
Nom, adresse, téléphone : - Professionnel de l'expertise comptable : CATELYS 115 - 117 rue Nationale 59000 LILLE 03.20.14.55.20 - Conseil : - CGA/OMGA ou viseur conventionné : N° d'agrément	

A FACHES THUMESNI le 15012024

Signature et qualité du déclarant
MEDDAH M.

Dir. Comptable

SAS ELECTRO DEPOT GROUP
31122023

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SAS ELECTRO DEPOT GROUP
31122023

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents
et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Produits à recevoir

31/12/2023

Total des Produits à recevoir

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Charges à payer

		31/12/2023
Total des Charges à payer		140 525
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		26 700
FRAIS GENERAUX A PAYER	26 700	
Dettes fiscales et sociales		113 825
PROV.RVI	71 400	
S.S. AUTRES ORGAN. A PAYER	35 700	
ETAT ET COLLECTIVITES A PAYER / RECEVOIR	3 147	
CVAE	3 578	

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			



ELECTRO DEPOT GROUP

Société par Actions Simplifiée au capital de 8.116.648 €
Siège social : 1, route de Vendeville
59155 FACHES THUMESNIL
480 056 712 RCS LILLE METROPOLE

(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 MAI 2024**

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE,
LE VNGT DEUX MAI,
A DIX SEPT HEURES.

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire (l'« **Assemblée** ») sur la convocation qui leur a été faite par le Président en date du 13 mai 2024.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres présents de l'Assemblée avant d'entrer en séance.

Madame Béatrice HERICOURT, préside l'Assemblée en sa qualité de Présidente de la Société (le « **Président** »).

Le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, commissaire aux comptes de la Société, représenté par Monsieur Nicolas WILFART, régulièrement convoqué par courrier en date du 13 Mai 2024 est présent.

Le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT, commissaire aux comptes de la Société, représenté par Madame Sandrine LEDEZ, régulièrement convoqué par courrier en date du 13 Mai 2024 est présent.

Madame Emilie CIMENTI est désignée comme secrétaire (le « **Secrétaire** »). Monsieur Antoine FIEVET, Directeur Financier de la Société est invité.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les associés présents ou représentés possèdent le quorum requis par la loi et les statuts.

L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition des associés les documents prévus par la loi :

- un exemplaire de la lettre de convocation envoyée aux associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée,
- les statuts de la Société.

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et lecture du rapport de gestion du Président et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2023 ;
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Quitus au président de la Société ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes ; approbation des conventions visées par ce rapport ;

- Constat de la démission des membres du Conseil de Surveillance ;
- Nomination des membres du Conseil de Surveillance ;
- Fixation du montant de l'enveloppe de rémunération à allouer aux membres du Conseil de Surveillance pour l'année 2024 ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Ensuite, le Président ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de 23 120 974,88 €.

L'Assemblée prend acte que les comptes ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal visée à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 23 120 974,88 €, de la manière suivante :

A titre de dividendes	23 120 974,88 €
Total	23 120 974,88 €

En complément, une somme de 6 880 185,29 € sera prélevée sur le compte de report à nouveau afin de permettre le versement d'un dividende de 30 001 160,17€, soit la somme de 29,57 € par action.

La date de mise en paiement du dividende sera fixée par le Président.

Cette affectation se révèle en conformité avec la politique adoptée par toutes les sociétés du Groupe Electro Dépôt. Elle est par ailleurs conforme à la politique des sociétés du groupe United.b dans son ensemble.

En application de l'article 243 bis du code général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes par action mis en paiement au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

Au titre de l'exercice	Dividende éligible à l'abattement fiscal de 40 %	Dividende non éligible à l'abattement fiscal de 40 %
2020	0 €	0 €
2021	49,28 €	0 €
2022	9,86 €	0 €

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

TROISIEME RESOLUTION : QUITUS AU PRESIDENT DE LA SOCIETE

L'Assemblée donne au président de la Société quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice social clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

QUATRIEME RESOLUTION : CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les opérations qui y sont énoncées.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

CINQUIEME RESOLUTION : CONSTATATION DE LA DEMISSION DE TROIS MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, ayant eu connaissance de la volonté de trois membres du Conseil de Surveillance de démissionner de leur mandat, en prend acte.

L'Assemblée Générale donne à Messieurs Paul RENARD et Pierre BUCHSENSCHUTZ et à Madame Béatrice HERICOURT quitus de leur mandat et les remercie pour leur action au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

SIXIEME RESOLUTION : NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DU SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Stéphane WILMOTTE, né le 24 novembre 1975 à MAUBEUGE et demeurant 116 rue Royale à LILLE (59000) en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour un mandat de 4 ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale qui se tiendra au cours de l'année 2028 et qui sera amenée à statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

L'Assemblée Générale nomme Monsieur David ROUSSEL, né le 7 janvier 1974 à ROUBAIX et demeurant 494 rue Albert Bailly à MARCQ EN BAROEUL (59700) en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour un mandat de 4 ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale qui se tiendra au cours de l'année 2028 et qui sera amenée à statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Messieurs Stéphane WILMOTTE et David ROUSSEL ont déclaré accepter cette fonction.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

SEPTIEME RESOLUTION : FIXATION DE L'ENVELOPPE DE REMUNERATION A ALLOUER AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant de l'enveloppe de rémunération à 80 000€ au titre de l'exercice 2024 pour les membres du Conseil de Surveillance.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

HUITIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

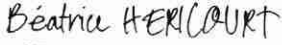
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Le Président
Béatrice HERICOURT

DocuSigned by:

59F086711B7545A

Le Secrétaire
Emilie CIMENTI

DocuSigned by:

A633A1DEC91D454

ELECTRO DEPOT GROUP
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.116.648 €
Siège social : 1, route de Vendeville
59155 FACHES THUMESNIL
480 056 712 RCS LILLE METROPOLE



(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous apporter toute précision et tout renseignement complémentaire qui pourrait vous apparaître opportun.

Nous reprenons ci-après les différentes informations telles que la réglementation le prévoit.

1- SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

La société a poursuivi son activité de holding au cours de l'exercice écoulé.

2- PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Le chiffre d'affaires s'élève, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, à 1 419 815 € contre 1 171 012 € l'exercice précédent.

Compte tenu de produits d'exploitation s'élevant à un montant de 1 541 923 € et de charges d'exploitation d'un montant de 1 980 138 €, le résultat d'exploitation est déficitaire de 438 215 €.

Le total des produits financiers s'élève à 26 992 620 € tandis que le total des charges financières s'élève à 4 800 004 € d'où un résultat financier bénéficiaire de 22 192 616 €.

Compte tenu de charges exceptionnelles d'un montant de 1 502 €, le résultat exceptionnel est déficitaire de 1 502 €.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice de 23 120 975 € contre un bénéfice de 18 861 774 € en 2022.

3- METHODES D'EVALUATION

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

4- EVENEMENTS JURIDIQUES INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Monsieur Paul Renard a présenté sa démission du Conseil de Surveillance.

5- ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L.232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

6- ÉVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société entend poursuivre son activité de holding en 2024. Le développement de ses filiales en France et à l'étranger se poursuit.

La guerre en Ukraine n'a aucun impact pour ses filiales et actions.

7- SUCCURSALES

La Société n'a pas de succursale.

8- FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIETES	DETENTION DU CAPITAL
SAS ELECTRO DEPOT FRANCE	100,00 %
SCI ELECTRO DEPOT	99,90 %
SCI CAPFA	99,90 %
ELECTRO DEPOT BELGIQUE	99,99 %
ELECTRO DEPOT BELGIQUE REAL ESTATE	99,00 %
ELECTRO DEPOT ESPAÑA	100,00 %

a. Prises de participations

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas procédé à de nouvelle prise de participation.

b. Prises de contrôle

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pris le contrôle d'aucune société.

c. Cessions de participations

La Société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

d. Actions d'auto-contrôle

Le capital de notre Société n'est détenu par aucune société contrôlée.

9- INFORMATIONS PORTANT SUR LE CAPITAL SOCIAL

a. Participations croisées

La Société ne détient aucune participation croisée.

b. Régularisation des participations croisées

En conséquence de ce qui précède, nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à une régularisation des participations croisées prohibées par l'article L.233-29 du Code de commerce.

c. Rachat par la Société de ses propres actions

La Société n'a pas, dans le cadre des articles L.225-208, L.225-209 et L.225-209-2 du Code de commerce, racheté ses propres actions.

d. Options sur titres et attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux

Néant.

10- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'exercice clos le 31 décembre 2023 se traduit par un résultat s'élevant à 23 120 974,88 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

A titre de dividendes

23 120 974,88 €

23 120 974,88 €

Il est proposé en outre de prélever sur le poste « Report à Nouveau » la somme de 6 880 185,29 € et de l'affecter au versement de dividende.

En conséquence, le dividende distribué au titre de l'exercice 2023 s'élèverait à 30 001 160,17 €, soit la somme de 29,57 € par action. La date de mise en paiement du dividende serait fixée par le Président.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que le montant du dividende par action distribué au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

Au titre de l'exercice	Dividende éligible à l'abattement fiscal de 40%	Dividende non éligible à l'abattement fiscal de 40 %
2020	0 €	0 €
2021	49,28 €	0 €
2022	9,86 €	0 €

11- EXAMEN DES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de la Société sont supérieurs à la moitié du capital social, et le resteraient après affectation du résultat tel que proposé.

12- DEPENSES VISEES AUX ARTICLES 39-4 ET 39-5 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

13- DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,
- les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

Exercice 2023**Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**

(A) Tranches de retard de paiement						
En milliers d'euros	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (un jour et plus)
Nombre de factures concernées	-					-
Montant total des factures concernées TTC	-	1	-	-	-	-
% du montant total des achats de l'exercice TTC	-	0,08%	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de Factures exclues			1			
Montant total des factures exclues TTC			75			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais légaux et contractuels 30 jours à compter de la date de facture				

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(A) Tranches de retard de paiement						
En milliers d'euros	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (un jour et plus)
Nombre de factures concernées	-					-
Montant total des factures concernées TTC	-	-	-	-	-	-
% du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de Factures exclues			-			
Montant total des factures exclues TTC			-			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais légaux et contractuels 30 jours à compter de la date de facture				

Exercice 2022 :

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(A) Tranches de retard de paiement						
En milliers d'euros	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (un jour et plus)
Nombre de factures concernées	-					-
Montant total des factures concernées TTC	-	-	-	-	-	-
% du montant total des achats de l'exercice TTC	-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de Factures exclues			-			
Montant total des factures exclues TTC			-			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais légaux et contractuels 30 jours à compter de la date de facture				

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(A) Tranches de retard de paiement						
En milliers d'euros	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (un jour et plus)
Nombre de factures concernées	-					-
Montant total des factures concernées TTC	-	-	-	-	-	-
% du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de Factures exclues			-			
Montant total des factures exclues TTC			-			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais légaux et contractuels 30 jours à compter de la date de facture				

14- JETONS DE PRESENCE / REMUNERATION DE L'ACTIVITE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il vous est proposé de fixer le montant de l'enveloppe de rémunération des membres du Conseil de Surveillance à 80 000 € pour l'exercice 2024.

Nous vous rappelons que cette somme constitue une enveloppe que le Conseil n'est pas tenu de consommer en totalité.

15- SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAS.

16- PRETS INTERENTREPRISES

Il n'existe pas de prêts à moins de deux ans consentis par la Société, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

17- DECISION DE L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

En application des dispositions de l'article L.464-2, I, al 5 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas fait l'objet d'injonctions et sanctions pécuniaires, pour des pratiques anticoncurrentielles, prononcées par l'Autorité de la concurrence.

18- ACTIVITE DES FILIALES

Le groupe exerce des activités de commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé.

ELECTRO DEPOT FRANCE :

Au cours de l'exercice 2023, la Société ELECTRO DEPOT FRANCE a poursuivi son développement. La Société a ouvert 7 nouveaux magasins au cours de l'exercice à Agen, Pau, Troyes, Portet-sur-Garonne, La Rochelle, Abbeville et Dax. Le parc, au 31 décembre 2023 était donc de 97 magasins.

Les comptes de la Société font apparaître, au 31 décembre 2023, un chiffre d'affaires qui s'élève à 1.302.030.927 €, contre 1.183.241.663 € pour l'exercice précédent ainsi qu'un résultat net de 36.302.551 €, contre 25.974.553 € pour l'exercice précédent.

ELECTRO DEPOT BELGIQUE :

Au cours de l'année 2023, la Société ELECTRO DEPOT BELGIUM n'a pas ouvert de nouveau magasin. Le parc reste donc au nombre de 13 magasins au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, la Société a enregistré un chiffre d'affaires de 105.637.187 €, contre 126.787.852 € pour l'exercice précédent ainsi qu'un résultat net de 2.445.607 €, contre 282.253 € pour l'exercice précédent.

ELECTRO DEPOT ESPAÑA :

Au cours de l'année 2023, la Société ELECTRO DEPOT ESPAÑA a fermé un magasin à Murcia. Le parc, au 31 décembre 2023 était donc de 5 magasins.

Les comptes de la Société font apparaître, au 31 décembre 2023, un chiffre d'affaires qui s'élève à 26.309.496 €, contre 27.212.092 € pour l'exercice précédent ainsi qu'un résultat net de -2.966.778 €, contre -4.195.680 € pour l'exercice précédent.

19- CONVENTIONS REGLEMENTEES

Vous pouvez prendre connaissance du rapport spécial de vos commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

--==ooOoo==--

Les résolutions que nous soumettons à votre vote sont conformes à nos propositions ; nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien accorder à votre Président, à vos membres du Conseil de Surveillance quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Le président de la Société

DocuSigned by:
Béatrice HERICOURT
59F086711B7545A

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

GREFFE



Electro Dépôt Group

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
14, rue du Vieux Faubourg
59042 Lille cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

GREFFE

Electro Dépôt Group

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Electro Dépôt Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Electro Dépôt Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La valorisation des titres de participation est mentionnée dans le paragraphe « Immobilisations Financières » de la note 3 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Lille, le 7 mai 2024

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Nicolas Wilfart

ERNST & YOUNG Audit



Sandrine Ledez

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 1 Route de Vendeville		Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 4 8 0 0 5 6 7 1 2 0 0 0 4 9		Néant ☐ *				
		Exercice N, clos le, 31122023				
		N-1 31122022				
		Brut 1				
		Amortissements, provisions 2				
		Net 3				
		Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AO		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	26 300 000	24 873 203
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	26 300 000	24 873 203	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	209 783	234 288
		Autres créances (3)	BZ	CA	30 859 956	14 050 776
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG	93 877	
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ	CK	31 163 616	14 285 064
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	26 300 000	51 434 819	39 158 267
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an CR		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise SAS ELECTRO DEPOT GROUP			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 8 116 648)	DA	8 116 648	8 116 648
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	7 124 420	7 124 420
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	811 665	743 957
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	9 501	9 501
	Report à nouveau	DH	10 341 424	1 551 127
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	23 120 975	18 861 774
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	132 883	132 883
	TOTAL (I)	DL	49 657 515	36 540 309
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	109 973	370 977
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	109 973	370 977
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	1 367 587	2 060 073
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	148 092	159 909
	Dettes fiscales et sociales	DY	151 652	26 999
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	1 667 331	2 246 980	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	51 434 819	39 158 267	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 667 331	2 246 980
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	1 419 815	FH		FI	1 419 815	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 419 815	FK		FL	1 419 815	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	122 100	
	Autres produits (1) (11)					FQ	8	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 541 923
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 317 657	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	71 870	
	Salaires et traitements *					FY	279 856	
	Charges sociales (10)					FZ	204 192	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	109 973	
	Autres charges (12)					GE	(3 411)	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 980 138	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(438 215)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	2 735 663	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	26 992 620	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	26 992 620	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	4 800 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	4 800 004	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	22 192 616	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	24 490 064	

Désignation de l'entreprise SAS ELECTRO DEPOT GROUP										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC		1 733 577		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD		1 733 577		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	1 502			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	1 502			
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(1 502)	1 733 577		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	1 367 587	1 869 944		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	31 270 206	28 469 090		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	8 149 231	9 607 316		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	23 120 975	18 861 774		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY				
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier								HP				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HQ				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1H				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1J	26 992 620	23 255 744		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								1K	4			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								HX				
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RC				
	(9)	Dont transferts de charges								RD				
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5								A1	(248 877)	375 726		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A2				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A3				
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9								A4				
	(13)	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8												
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N				
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
PENALITES AMENDES										1 502				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N				
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise **SAS ELECTRO DEPOT GROUP**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN		LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U	46 373 203	8V		8W	198 000		
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V			
TOTAL IV					LQ	46 373 203	LR		LS	198 000		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	46 373 203	ØH		ØJ	198 000		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN		
		Matériel de transport					IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS		MT	
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IY		NG		NH		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	
Autres participations					IØ		ØX		ØY	46 571 203		
Autres titres immobilisés					I1		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F			
TOTAL IV					I3		NJ		NK	46 571 203		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	46 571 203	ØM	

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP										Néant ☒ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU		QV		QW		QX			
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
Inst. gales, agenc et am des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP							Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	132 883	TM		TN		TO	132 883	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	132 883	TS		TT		TU	132 883	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	370 977	4B	109 973	4C	370 977	4D	109 973	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	370 977	TV	109 973	TW	370 977	TX	109 973	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	{ - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
			6E		6F		6G		6H	
			Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
			9U	21 500 000	9V	4 800 000	9W		9X	26 300 000
			Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	21 500 000	TY	4 800 000	TZ		UA	26 300 000	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	22 003 860	UB	4 909 973	UC	370 977	UD	26 542 856
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	109 973	UF	370 977				
			UG	4 800 000	UH					
			UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.									10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.										
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	209 783	209 783					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 550	2 550					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	30 857 406	30 857 406					
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR								
Charges constatées d'avance			VS								
TOTAUX			VT	31 069 739	31 069 739	VU	31 069 739	VV			
RENOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	148 092	148 092							
Personnel et comptes rattachés		8C	71 400	71 400							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	68 014	68 014							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	12 238	12 238						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 367 587	1 367 587							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 667 331	1 667 331	VZ	1 667 331					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

**ELECTRO DEPOT GROUP
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 2023**

SOMMAIRE

NOTE 1 - DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE LA SOCIETE

NOTE 2 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NOTE 3 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Principes généraux et remarques
- Méthodes comptables

NOTES 4 à 10 - NOTES SUR LE BILAN

NOTES 11 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTES 12 – INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

NOTES 13 - OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

NOTES 14 - EVENEMENTS POST-CLOTURE

NOTES 15 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTES 16 - IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

NOTE 1 - DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE LA SOCIETE

ELECTRO DEPOT Group est une société par actions simplifiée dont le siège social est situé à :

1 Route de Vendeville
59155 FACHES THUMESNIL

ELECTRO DEPOT Group est la holding détenant des participations majoritaires dans les sociétés du sous-Groupe ELECTRO DEPOT (ELECTRO DEPOT France, SCI ELECTRO DEPOT France, SCI CAPFA, ELECTRO DEPOT Belgique, ELECTRO DEPOT Espagne et EDB Real Estate).

NOTE 2 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE
--

Les événements significatifs survenus durant l'exercice 2023 sont les suivants :

- La constatation d'une provision pour dépréciation complémentaire des titres dans la filiale Electro Dépôt Espagne pour 4,8 M€
- Un investissement complémentaire dans la société EDB Real Estate de 198 000 euros

- NOTE 3 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX ET REMARQUES :

Les Etats financiers ont été établis et présentés en conformité avec le règlement ANC 2014-03 modifié par les règlements 2015-05, 2015-06, 2016-07, relatif au plan comptable général soit :

- Principe de prudence ;
- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

METHODES COMPTABLES :

⇒ **Immobilisations financières :**

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire d'une participation est inférieure à son coût d'acquisition, une dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire d'une participation correspond à sa valeur d'utilité pour la société, laquelle est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres détenue, à l'actif net comptable corrigé, à sa valeur de rendement et aux perspectives de rentabilité.

Les frais d'acquisition des titres sont incorporés à la valeur des titres et amortis en exceptionnel (dérogatoire) sur 5 ans.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, des provisions sont constituées lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition.

⇒ **Immobilisations incorporelles :**

La valeur actuelle des actifs est déterminée par référence au plus élevée de :

- La valeur d'usage basée sur la rentabilité et les perspectives de développement.
- La valeur vénale : celle-ci correspond aux prix de cession nets des frais de cession.

Dans la pratique et en l'absence de valeur de marché déterminable, la valeur d'usage est celle qui est la plus souvent utilisée.

⇒ **Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition des immobilisations de type honoraires, commissions, frais d'actes sont amortis sur la durée de l'immobilisation à laquelle ils se rapportent.

Les immobilisations sont amorties à partir de la date de mise en service sur leur durée d'utilité détaillée ci-dessous :

Nature	Durée	Linéaire	Dégressif
- Constructions	25 ans	X	
- Aménagements	15 ans	X	
- Agencements	Entre 8 et 10 ans	X	X
- Matériel et Outillage	3 à 8 ans	X	X
- Autres	Entre 3 et 5 ans	X	X

Lorsque le bien amortissable est susceptible d'ouvrir droit au régime fiscal de l'amortissement dégressif et/ou lorsque les durées d'usage pratiquées dans la profession sont inférieures aux durées d'utilité, la société constate des amortissements dérogatoires.

Lorsque des indices internes ou externes de perte de valeur sont identifiés, un test de dépréciation est réalisé. Une dépréciation, en complément de l'amortissement comptabilisé, est enregistrée lorsque ce test révèle que la valeur comptable excède la valeur actuelle.

La valeur actuelle des actifs est déterminée par référence au plus élevée de :

- la valeur d'usage basée sur la rentabilité et les perspectives de développement.
- la valeur vénale : celle-ci correspond au prix de cession net des frais de cession.

Dans la pratique, et en l'absence de valeur de marché déterminable, la valeur d'usage est celle qui est le plus souvent utilisée.

⇒ **Créances et Dettes :**

Elles sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Les dépréciations sont calculées par application d'un taux de dépréciation et en fonction du risque encouru.

⇒ **Disponibilités :**

Les liquidités ont été évaluées à la valeur nominale.

⇒ **Impôts sur les bénéfices :**

La société est intégrée fiscalement. La société tête de groupe de l'intégration fiscale United B SA, en tant que seule redevable de l'impôt, comptabilise la dette d'impôt vis-à-vis du Trésor Public. Les filiales membres de l'intégration fiscale déterminent et comptabilisent l'impôt comme si elles étaient imposées séparément, et inscrivent en compte courant leur dette d'impôt envers la société mère.

NOTE 4 - ACTIF IMMOBILISE

- Immobilisations financières

(en milliers d'Euros)	Valeur début exercice	Augmentations et apports	Diminutions et apports	Valeur fin d'exercice
Immobilisations financières	46.373	198		46.571
TOTAL	46.373	198	-	46.571

- Etat des Amortissements et des Dépréciations

(en milliers d'Euros)	Valeur début exercice	Augmentations et apports	Diminutions et apports	Valeur fin exercice
Immobilisations financières	21.500	4.800		26.300
TOTAL	21.500	4.800		26.300

NOTE 5 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉS	CAPITAL	RESERVES ET RAN	QUOTE PART DE CAPITAL DETENU EN %	RESULTAT NET	VB TITRES	VN TITRES	PRETS ET AVANCES	CAUTIONS ET AVALS	CA NET	DIVIDENDE S RECUS
ED France	1.471	16.207	100.00	36.303	9.313	9.313	-	-	1.302.031	26.000
SCI ED	10	-	99.90	2.738	10	10	-	-	6.131	-
SCI CAPFA	37	2.001	99.90	323	2.031	2.031	-	-	466	272
ED Belgique	7.000	-2.868	99.99	2.446	7.000	7.000	-	700	126.788	-
ED Espagne	12.000	-4.412	100.00	-2.967	28.000	1.700	-	-	26.309	-
EDB Real Estate	220	-26	99.00	-44	218	218	-	-	-	-

NOTE 6 - CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Etat des échéances des créances (en milliers d'Euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients et comptes rattachés	210	210	
Etat	3	3	
Groupe et associés	30.857	30.857	
Débiteurs divers			
TOTAL	31.070	31.070	

NOTE 7 - FONDS PROPRES

Capital social

	Nombre d'actions composant le capital social	Valeur nominale	TOTAL (en milliers d'Euros)
Au 1 ^{er} janvier 2023	1.014.581	8	8.117
Augmentations			
Diminutions			
Total au 31 décembre 2023	1.014.581	8	8.117

Les fonds propres passent de 36.540 k€ au 31.12.2022 à 49.658 k€ au 31.12.2023 soit une hausse de 13.118 k€.

Cette variation s'analyse comme suit :

Fonds propres au 1^{er} janvier 2023 :	36.540
. Résultat de l'exercice	23.121
. Dividendes distribués	(10.003)
. Variation capital et primes de fusion	
. Impact des changements de méthode	
. Variation des provisions réglementées	
. Subventions d'investissement	
Fonds Propres au 31 décembre 2023 :	49.658

Le résultat de l'exercice 2023 correspond à un bénéfice de 23.121 k€.

NOTE 8 – PROVISIONS et DEPRECIATIONS

- TABEAU DES PROVISIONS et DEPRECIATIONS

(en milliers d'Euros)	Montants au 01/01/23	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montants au 31/12/23
Provisions réglementées :	133			133
- Amortissements dérogatoires	133			133
Provisions risques et charges :	0			0
- Provisions risques et charges	0			0
Provisions pour dépréciation :	21.500	4.800		26.300
- Titres de participation	21.500	4.800		26.300
TOTAL	21.633	4.800		26.433

Les provisions réglementées correspondent à une provision pour amortissements dérogatoires.

NOTE 9 - ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE

(en milliers d'Euros)	Montant brut	à - d'1 an	De 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des EC	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	148	148		
Personnel et comptes rattachés	71	71		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	68	68		
Etat et autres collectivités publiques	12	12		
Groupe et associés	1.368	1.368		
TOTAL	1.667	1.667		

NOTE 10 – DETAIL DES CHARGES A PAYER

(en milliers d'Euros)	Montant brut	à - d'1 an	De 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Fournisseurs	27	27		
Dettes fiscales et sociales	71	71		
Total charges à payer	98	98		

NOTE 11 - NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Résultat d'exploitation :

Chiffre d'affaires :

(en milliers d'Euros)	2023	2022
Chiffre d'affaires net	1.420	1.171

Frais généraux :

(en milliers d'Euros)	2023	2022
Frais de personnel	(484)	(737)
Impôts et taxes	(72)	(187)
Autres achats et charges externes	(1.318)	(920)
TOTAL	(1.874)	(1.844)

Transferts de charges :

Les transferts de charges correspondent principalement aux attributions gratuites d'actions et options de souscriptions d'actions pour 261 k€.

Opération en commun :

Le résultat comptable de la SCI ED, s'agissant d'une société transparente, remonte annuellement dans le résultat de la société Electro Dépôt Group au prorata du pourcentage de détention. Au titre de l'exercice 2023, un bénéfice de 2.736 k€ a été remonté dans les comptes d'Electro Dépôt Group.

Résultat financier :

(en milliers d'Euros)	2023	2022
Produits des participations	26.993	23.256
Reprises de provisions sur comptes courants	0	0
Dotations aux provisions sur titres de participation	(4.800)	(5.500)
Autres charges financières	0	0
TOTAL	22.193	17.756

Résultat exceptionnel :

Celui-ci correspond à une charge de 2 k€.

NOTE 12 – INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Eu égard au caractère confidentiel de cette information, les rémunérations ne sont pas divulguées.

NOTE 13 – OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

(en milliers d'Euros)	Montants concernant les entreprises	
	Liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Créances clients	210	
Autres créances	30.857	
Dettes d'exploitation	(105)	
Autres dettes	(1.368)	
Produits d'exploitation	1.420	
Charges d'exploitation	1.231	
Bénéfice attribué	2.736	
Produits financiers	26.993	
Frais financiers		

NOTE 14 – EVENEMENTS POST-CLOTURE
--

Néant

NOTE 15 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés :

Nantissement des titres de participation CAPFA.

Garantie à 1^{ère} demande pour ELECTRO DEPOT Belgium pour un montant de 700 k€

Caution de loyer pour le magasin d'Alcala en Espagne pour 91 k€

Caution de loyer pour le magasin de Leganes en Espagne pour 50 k€

NOTE 16 – IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE
--

La société est consolidée en intégration globale dans :

United.B SA

Avenue De La Motte

59810 Lesquin

Siret : 478 613 169 00034

Par ailleurs la société est exemptée d'établir des comptes consolidés, étant donné qu'elle se trouve sous le contrôle d'une entreprise incluant les comptes de la Holding dans son intégration globale consolidés.